



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

véhicules de collection

Question écrite n° 100087

Texte de la question

M. Patrick Weiten interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget et des comptes publics, sur la situation des collectionneurs de véhicules d'époque qui demandent à être exonérés de la taxe à l'essieu. En effet, à partir de 2017, le paiement journalier de la taxe à l'essieu n'existera plus car il devient semestriel. Il est à craindre alors qu'il deviendra trop élevé pour un collectionneur sans recettes client mais dont les dépenses d'entretien, de carburant et de stockage demeureront. Sachant que ces véhicules de collection, parties intégrantes du patrimoine et de la mémoire des métiers, appréciés par le public lors des sorties sur la voie publique, ne sont pas subventionnés par le ministère de la culture, il lui demande de prendre en considération cette demande d'exonération de la TSVR afin d'éviter de voir ce patrimoine détruit ou partir à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Weiten](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100087

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Budget et comptes publics

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 octobre 2016](#), page 8787

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)